



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE COORDINATION EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA  
SANTÉ POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT  
DES FAÇADES EXTERIEURES ET INTERIEURES  
DES ECOLES ELEMENTAIRES EST PASSELEU /  
LIBERATION**

**DÉCISION N° DM-20-161  
EN DATE DU 30 JUILLET 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE en qualité d'adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société SPS-PRO jugée économiquement la plus avantageuse et conforme au cahier des charges ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société SPS-PRO domiciliée 29 bis rue Pasteur, 77680 ROISSY-EN-BRIE, représentée par Monsieur Pascal DONDON, gérant, le marché de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les travaux de ravalement des façades extérieures et intérieures des écoles élémentaires Est Passeleu / Libération.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 3 575 € HT (4 290 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'administration  
générale et de l'open data,

**Signé**

**Alida VALVERDE**

|   |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20200730-lmc1H7509H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 30/07/2020<br>Date de Publication : 30/07/2020 |
|---|